

---

# Le débat du TTIP en Allemagne

---

**Gabriel Felbermayr**

*Juin 2015*

Comité d'études des relations franco-allemandes

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

*Les opinions exprimées dans ce texte  
n'engagent que la responsabilité des auteurs.*

Cette « Note du Cerfa » est publiée dans le cadre du  
« Dialogue d'avenir franco-allemand », un projet mené en coopération par le  
Comité d'études des relations franco-allemandes de l'Institut français des  
relations internationales, la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik et la

**Robert Bosch Stiftung**

Les activités de recherche, de secrétariat de rédaction et de publication  
du Cerfa bénéficient du soutien du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie  
du ministère des Affaires étrangères et du Frankreich-Referat  
de l'Auswärtiges Amt.



Directeur de collection : Barbara Kunz, Hans Stark

ISBN: 978-2-36567-413-3

© Ifri – 2015 – Tous droits réservés

Ifri  
27 rue de la Procession  
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE  
Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00  
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60  
Email : [ifri@ifri.org](mailto:ifri@ifri.org)

Ifri-Bruxelles  
Rue Marie-Thérèse, 21  
1000 – Bruxelles – BELGIQUE  
Tél. : +32 (0)2 238 51 10  
Fax : +32 (0)2 238 51 15  
Email : [bruxelles@ifri.org](mailto:bruxelles@ifri.org)

Site internet : [ifri.org](http://ifri.org)

# Auteur

---

Spécialiste des questions relatives au partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), le Professeur Gabriel Felbermayr est actuellement directeur de l'*Ifo Zentrum für Außenwirtschaft* et professeur d'économie, et en particulier, d'économie internationale à la *Ludwig-Maximilians-Universität* de Munich.

## Résumé

---

L'économie allemande se caractérise par une très grande ouverture sur le monde, beaucoup plus que d'autres pays européens comme la France. Sa réussite économique dépend donc fortement de l'intensité des échanges commerciaux qu'elle entretient avec le reste du monde dans lesquels les États-Unis jouent un rôle primordial. Dans cette perspective, il semblerait logique que Berlin appelle de ses vœux la signature d'un accord de libre-échange entre les États-Unis et l'Union européenne.

Pourtant, un tel accord est loin de faire l'unanimité. C'est en effet en Allemagne que le TTIP rencontre à la fois le plus grand intérêt et le plus grand rejet dans l'UE. Les défenseurs d'un tel accord soulignent sans cesse l'impact positif que ce dernier pourrait avoir sur le revenu par habitant que ce soit aux États-Unis ou en Europe.

Les critiques en Allemagne se concentrent, quant à elles, principalement sur la question de la protection de l'investissement et sur les conséquences qu'elle pourrait avoir en Allemagne. Elles portent également sur la qualité des aliments qui serait censée chuter après la signature de l'accord. Certaines pensent également que la signature d'un tel accord conduira à une marginalisation des pays en développement ainsi qu'à une dégradation de l'environnement.

Même au sein de la classe politique allemande, le TTIP est loin de remporter l'unanimité. Alors que la coalition gouvernementale est globalement favorable au TTIP, malgré les réticences initiales du SPD qui a formulé des conditions à l'acceptation du TTIP, certains partis d'opposition comme *Die Grünen* et *Die Linke* sont fortement opposés à un tel projet.

# Executive Summary

---

The German economy is characterized by a very high degree of international openness – much more so than in other European countries such as France. Its economic success hence largely depends on the intensity with which it trades with the rest of the world, and in particular the United States who play a crucial role. Against this backdrop, it would seem logical that Berlin would welcome signing a free-trade agreement between the U.S. and the European Union.

Such an agreement is yet far from being unanimously approved. Within the EU, it is in fact in Germany that TTIP is met with the greatest interest, but also with the greatest rejection. The agreement's defenders tirelessly underline the positive effects it may have on per capita income in both the United States and Europe.

The German critics, in turn, essentially focus on the issue of investment protection and the consequences it may have in Germany. They also claim that the quality of food would decline once an agreement is signed. Some also believe that TTIP would also lead to developing countries' marginalization and to a degrading environment.

Even within the German political class, TTIP is highly contested. While the government coalition is largely pro-TTIP, despite initial skepticism among the social democrats, the opposition parties *Die Grünen* and *Die Linke* are strictly against it.

# Sommaire

---

<b>ALLEMAGNE, ÉCONOMIE OUVERTE.....</b>	<b>5</b>
Le rôle du commerce extérieur pour l'économie allemande.....	5
L'importance des États-Unis pour l'Allemagne.....	6
Le multilatéralisme, un chemin compliqué .....	9
Politique commerciale bilatérale dans le monde .....	10
Barrières commerciales avec les États-Unis : le sentiment des entreprises allemandes.....	11
<b>THÈMES ABORDÉS DANS LE DÉBAT PUBLIC.....</b>	<b>14</b>
Les conséquences économiques en Allemagne.....	14
Les conséquences économiques en Europe.....	16
Conséquences sur les pays en développement et l'OMC .....	16
Protection des investissements.....	17
Poulet au chlore, maïs transgénique et viande d'animaux clonés ...	20
Indépendance de la réglementation.....	20
Services d'intérêt général des collectivités locales .....	21
Impact sur l'environnement.....	22
Politique relative aux PME .....	22
<b>L'OPINION PUBLIQUE .....</b>	<b>24</b>
Résultats de sondages.....	24
Positions politiques.....	25
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>27</b>
<b>NOTES DU CERFA .....</b>	<b>28</b>
Dernières publications du Cerfa .....	28
<b>LE CERFA.....</b>	<b>29</b>

# Allemagne, économie ouverte

---

## ***Le rôle du commerce extérieur pour l'économie allemande***

L'Allemagne jouit d'une économie extraordinairement ouverte, l'une des premières par rapport à la taille de son marché intérieur. La part des exportations atteignait 46 % du produit intérieur brut (PIB) en 2013, tandis que celle des importations était de 40 %. En comparaison, ces chiffres étaient respectivement de 28 % et 30 % en France, alors que son marché intérieur, mesuré par le PIB, équivalait à 75 % du marché intérieur allemand, ce qui laissait supposer une plus grande ouverture vers l'étranger<sup>1</sup>. La part de la valeur ajoutée allemande générée par la demande finale étrangère s'élève à 25 %, tandis qu'elle est de 16 % dans le cas de la France<sup>2</sup>. Aucun autre pays développé de taille similaire dans le monde n'enregistre un degré d'ouverture aussi grand que l'Allemagne.

D'après les chiffres d'Aichele *et al.* (2013), environ 12 millions d'emplois allemands dépendaient directement ou indirectement des activités d'exportation en 2008<sup>3</sup>. Cela correspondait à près de 30 % des 40,2 millions de personnes que représentait l'ensemble de l'emploi dans le pays. Ce chiffre n'a jamais été aussi élevé qu'aujourd'hui. Ces données couvrent les salariés employés chez les sous-traitants, mais pas l'activité due à l'effet de demande macroéconomique. Au total, l'avantage de l'intégration de l'Allemagne aux marchés internationaux pour l'approvisionnement et les débouchés a été évalué à 53 % du PIB par des scientifiques du *Massachusetts Institute of Technology* et de l'université de Berkeley<sup>4</sup>. Leurs résultats indiquent que les bénéfices de la mondialisation sont nettement plus limités en France, où ils ne sont que de 32 %, à l'instar des autres grands États membres de l'Union européenne.

---

1. Données pour 2013 de la banque de données WDI de la Banque mondiale.

2. En Allemagne, 20 % de la demande finale sont imputables à une valeur ajoutée étrangère ; 18 % en France. Chiffres tirés de la banque de données EVA OCDE-OMC pour 2009.

3. R. Aichele, G. Felbermayr, I. Heiland, « Neues aus der Basarökonomie », *Ifo Schnelldienst* 66(6) : 17-28, 2013.

4. A. Costinot, A. Rodríguez-Clare, « Trade Theory with Numbers: Quantifying the Consequences of Globalization », in G. Gopinath, E. Helpman, K. Rogoff (eds.), *Handbook of International Economics*, Vol. 4, ch. 4, 2015, p. 197-261.

En outre, les emplois dans le secteur de l'export ne manquent pas d'intérêt. Les calculs de l'*Institut für Arbeits- und Berufsforschung* (Institut de recherche sur le travail et l'emploi) montrent que, pour de mêmes caractéristiques socio-économiques, la main-d'œuvre dans les entreprises travaillant à l'export bénéficie de meilleurs salaires que dans les entreprises exclusivement concentrées sur le marché national<sup>5</sup>. Cette différence s'est maintenue constante ces dernières années, entre 10 % et 15 %. Tout cela suggère que l'Allemagne, plus que bien d'autres pays, devrait être intéressée par un libre-échange de biens et de services basés sur un ensemble de règles.

## ***L'importance des États-Unis pour l'Allemagne***

Les États-Unis sont traditionnellement un important partenaire commercial de l'Allemagne. C'est ce que révèlent les statistiques officielles qui les placent en deuxième position, juste derrière la France, aussi bien du point de vue des exportations que des importations. En 2009, les exportations de l'Allemagne vers la France et vers les États-Unis s'élevaient respectivement à 99 et 98 milliards d'euros, tandis que les importations atteignaient 81 et 74 milliards d'euros. Ces chiffres ne donnent cependant qu'une mesure très imprécise de l'importance du pays partenaire en termes d'approvisionnement et de débouchés. Le problème réside dans le fait que les exportations mesurées à la frontière reprennent non seulement la valeur ajoutée sur le territoire national, mais aussi celle provenant des fournisseurs à l'étranger.

À quoi s'ajoutent parfois les doubles comptages, par exemple dans le cas d'un produit brut exporté qui revient dans le pays après une première transformation, puis est réexporté après sa transformation finale. Plus l'intégration économique est avancée entre deux pays, plus les chiffres officiels s'écartent de ceux indiquant la teneur en valeur ajoutée du commerce extérieur.

L'OCDE rapporte cet aspect dans sa base de données EVA qui réserve une surprise (cf. Tableau 1 : Exportations et importations allemandes : Statistiques douanières officielles (« commerce brut ») opposées à la valeur ajoutée, Mrd USD et %, 2009) : ce n'est plus la France, mais les États-Unis qui sont le plus important partenaire commercial ! Les États-Unis accueillent près de 12 % de l'ensemble de la valeur ajoutée allemande exportée, alors que la France n'en reçoit que 8 %. La page des importations dresse un tableau similaire : les États-Unis sont les expéditeurs de près de 10 % de la valeur ajoutée étrangère totale importée en Allemagne, tandis que la France plafonne à 7 %. Dans les relations commerciales germano-américaines, les structures de sous-traitance sont moins intégrées

---

5. A. Hauptmann, H.-J. Schmerer, « Globalisierung und Lohnentwicklung: Exportierende Betriebe zahlen besser », *IAB Forum*, n 1, 68-73.



que dans les relations franco-allemandes ou d'une manière générale, qu'au sein de l'UE, ce qui se traduit par moins de double comptage. Cette constatation vaut également pour les années précédentes. Bien que l'importance relative des États-Unis pour l'Allemagne ait baissé sur la période 1995-2010, celle de la France a reculé encore plus fortement. La valeur ajoutée allemande exportée vers la France entre 1995 et 2007 a augmenté de 72 %, celle exportée vers les États-Unis a progressé de 150 % (Aichele *et al.*, 2013, Tableau 2). La page consacrée aux importations permet d'observer un phénomène similaire.

**Tableau 1:**

**Exportations et importations allemandes : Statistiques douanières officielles (« commerce brut ») opposées à la valeur ajoutée des échanges, Mrd USD et %, 2009**

Partenaire	Exportations				Importations			
	Brut	%	VA*	%	Brut	%	VA**	%
FRA	99.1	8.6	64.9	8.0	80.9	8.1	48.1	7.4
USA	98.0	8.5	95.3	11.7	74.4	7.5	62.9	9.7
ITA	77.0	6.6	55.2	6.8	62.6	6.3	41.3	6.4
GBR	76.7	6.6	59.0	7.2	59.4	6.0	40.4	6.2
CHN	63.3	5.5	40.8	5.0	68.8	6.9	46.1	7.1
CHE	60.0	5.2	29.0	3.6	45.2	4.6	23.3	3.6
AUT	53.0	4.6	26.5	3.3	48.9	4.9	24.0	3.7
NLD	52.3	4.5	27.0	3.3	67.0	6.7	32.7	5.0
ESP	43.4	3.7	32.7	4.0	38.1	3.8	25.5	3.9
BEL	34.9	3.0	20.1	2.5	30.5	3.1	15.2	2.3

Sources : Statistique des échanges en valeur ajoutée (EVA), OCDE (mai 2013).  
\*Valeur ajoutée allemande dans la demande finale du pays partenaire ; \*\*Valeur ajoutée du pays partenaire dans la demande finale allemande.

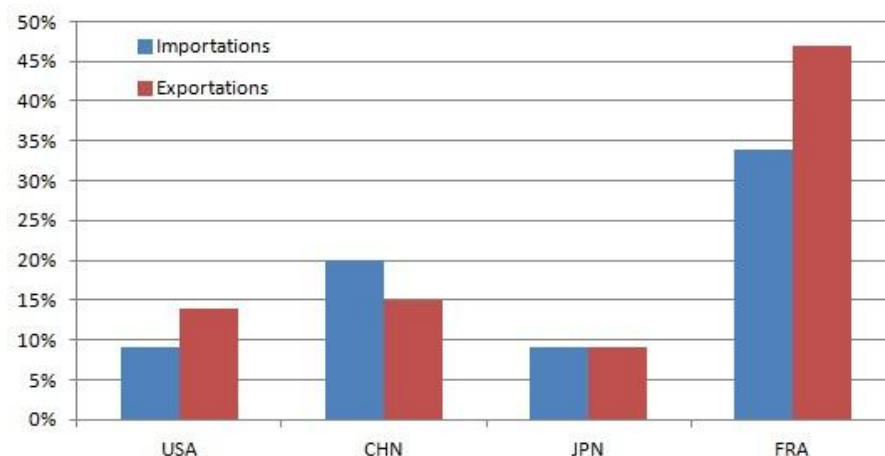
D'après les statistiques officielles, l'Allemagne présente l'excédent commercial bilatéral le plus important avec les États-Unis, soit environ deux fois celui existant vis-à-vis de la France, la tendance indiquant même une progression. Si l'on revient à juste titre à la teneur de valeur ajoutée, les échanges nets allemands avec les États-Unis progressent là aussi fortement en importance relative (Aichele *et al.*, 2013).

Les États-Unis revêtent donc une importance primordiale pour le commerce extérieur allemand ; cela ne devrait étonner personne compte tenu de la taille immense du marché américain et de son pouvoir d'achat. L'importance, certainement majeure des États-Unis, ne signifie naturellement pas que le potentiel commercial serait déjà totalement exploité. Cela peut être vérifié en calculant simplement la tendance comme suit. Les États-Unis comptent pour environ 25 % de la demande mondiale en USD. Si la valeur ajoutée allemande devait

se répartir de façon régulière entre tous les pays du monde (ce qui serait le cas en l'absence de barrières commerciales), l'Allemagne devrait alors exporter 25 % de l'ensemble de sa valeur ajoutée (c'est-à-dire du PIB) aux États-Unis. Cela représenterait environ 700 milliards de dollars. Dans la réalité, les exportations de valeur ajoutée ne s'élèvent qu'à 100 milliards tout juste, ce qui correspond à 14 % du volume maximal théorique. Des estimations similaires peuvent être calculées pour la part des importations et pour les autres partenaires commerciaux importants. L'illustration 1 regroupe ces résultats. En 2009, le taux d'utilisation des capacités du commerce extérieur allemand avec la Chine était supérieur à celui avec les États-Unis ! Dans le cas de la France, ce taux est élevé en données relatives, car il reflète le succès du processus de réduction des barrières commerciales au sein de l'UE ; mais là aussi, l'écart jusqu'à 100 % est considérable.

#### Illustration 1 :

##### Utilisation des capacités des relations commerciales bilatérales de l'Allemagne, 2009



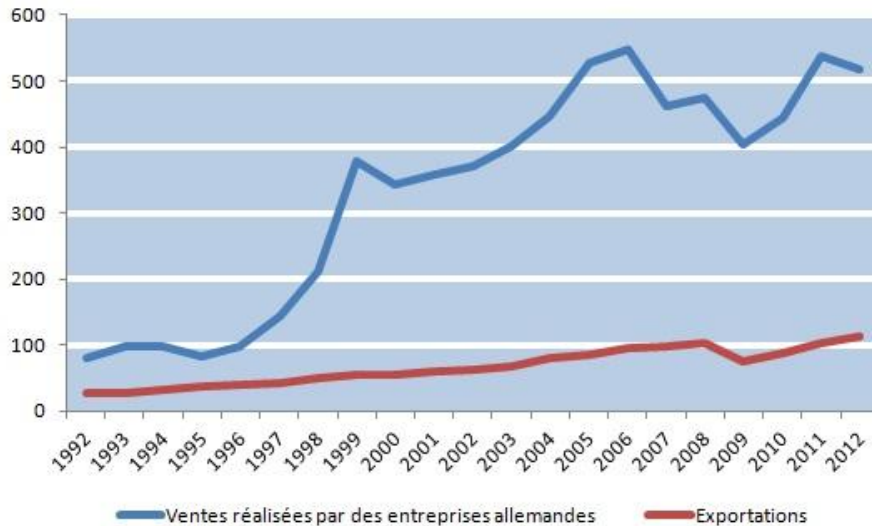
Source : Statistique EVA OCDE, propres calculs.

Ces réflexions mettent en exergue l'importance du potentiel de développement du commerce extérieur allemand avec les États-Unis.

Il convient de préciser que les estimations figurant dans l'illustration 1 ne tiennent pas compte du fait que les entreprises allemandes couvrent le marché américain plus à l'aide de filiales qu'avec des exportations, peut-être dans une plus grande mesure que le marché français. De fait, les entreprises allemandes font des États-Unis un pays de production important, où les ventes des filiales allemandes dépassent les exportations d'Allemagne de façon incomparable (cf. Illustration 2). Toutefois, ce chiffre comporte également les exportations allemandes lorsque celles-ci sont effectuées par les filiales commerciales ou lorsqu'elles constituent

des pièces ou des produits semi-finis destinés au montage final aux États-Unis.

**Illustration 2 :**  
**Exportations allemandes et ventes des filiales allemandes aux États-Unis (Mrd USD)**



Source : COMTRADE et Deutsche Bundesbank; propres calculs.

Cette constatation ne relativise que partiellement les conclusions tirées précédemment (Illustration 1 : Utilisation des capacités des relations commerciales bilatérales de l'Allemagne, 2009) car, selon des sondages de la chambre de commerce et d'industrie allemande, la forte présence des entreprises allemandes sur le territoire américain est imputable principalement à l'existence de divers coûts liés aux échanges qui pénalisent les importations directes<sup>6</sup>.

## **Le multilatéralisme, un chemin compliqué**

L'Allemagne et l'Union européenne ont misé dans l'après-guerre sur une démarche multilatérale – couronnée de succès. Dans le débat politico-économique allemand, ce multilatéralisme a été critiqué avec force et véhémence avant tout par l'*Institut für Weltwirtschaft* (Institut pour l'économie mondiale) de Kiel, notamment par Horst Siebert et Rolf Langhammer<sup>7</sup>. Pourtant des déceptions relatives au processus

6. DIHK (Deutscher Industrie- und Handelskammertag), *Auslandsengagement steigt, besonders in Europa: Auslandsinvestitionen in der Industrie*, Frühjahr 2014, Berlin.

7. R. Langhammer, D. Piazzolo, H. Siebert, « Assessing Proposals for A Transatlantic Free Trade Area », *Außenwirtschaft* 57(2), 161-185, 2002.

multilatéral ont été exprimées de toute part. Depuis la création de l'OMC en 1995, il restait cependant impossible, à quelques exceptions près, d'adapter la réglementation internationale à de nouveaux défis. Cette dernière repose toujours sur des textes qui ont été négociés sur la base d'un mandat de négociation de 1985 lors du cycle d'Uruguay (1986 à 1994). Comme chacun sait, le monde était à l'époque totalement différent, et pas uniquement du point de vue économique. Le cycle de Doha toujours en négociation depuis 2001 reste loin d'aboutir à un accord. En d'autres mots, les dernières négociations menées entre les États-Unis et l'UE qui avaient abouti à la levée de barrières commerciales remontent à 30 ans. De nombreux économistes voient dans le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI ou TTIP) la possibilité de redéfinir les bases de la réglementation régissant le commerce international afin de l'adapter aux nouvelles conditions du XXI<sup>e</sup> siècle. Comme le commerce avec les principaux pays en développement et de nombreux pays émergents suit encore le modèle du XX<sup>e</sup> siècle, il est logique d'engager des négociations dans un premier temps avec des pays comme les États-Unis ou le Japon. Pour les principaux commentateurs du monde de l'économie, il ne s'agit en aucun cas d'isoler les pays non membres de l'OCDE. L'idée de créer l'OTAN de l'économie se heurte au refus d'une très grande majorité, si bien que de plus en plus de personnes craignent que le TTIP puisse porter préjudice aux relations commerciales avec la Chine qui ne cessent de prendre de l'ampleur.

## ***Politique commerciale bilatérale dans le monde***

Compte tenu du contexte décrit plus haut, la politique commerciale européenne a pris une nouvelle orientation en 2006, comme en témoigne le rapport « Une Europe compétitive dans une économie mondialisée ». Désormais, il fallait également trouver des accords bilatéraux – en marge de la démarche multilatérale. Depuis, 38 contrats de ce type ont été notifiés auprès de l'OMC comme étant entrés en vigueur et 12 autres sont en négociations. Les États-Unis adoptent une approche assez similaire et ont déjà conclu une douzaine d'accords. Ils sont actuellement en négociation avec 11 pays de la région Asie-Pacifique (sans la Chine) pour la conclusion d'un accord de Partenariat transpacifique (TPP) afin de mettre en œuvre le *Pivot to Asia* annoncé, tandis que la Chine mise sur une intégration régionale en Asie, par exemple dans le cadre d'un accord de partenariat économique intégral régional (RCEP) avec les États de l'ASEAN. C'est la raison pour laquelle il n'est pas rare d'entendre des voix s'élever en Allemagne craignant une marginalisation de l'Europe dans le cas d'un échec des négociations du TTIP et de la réussite simultanée du TPP.

## **Barrières commerciales avec les États-Unis : le sentiment des entreprises allemandes**

Les droits de douane entre l'Allemagne et les États-Unis dans le secteur de l'industrie s'établissent en moyenne entre 2 % et 3 %. Concernant les barrières non tarifaires, les évaluations figurant généralement dans la littérature spécialisée indiquent des chiffres sensiblement plus élevés. C'est en tout cas le tableau que dressent clairement divers sondages réalisés auprès des entreprises allemandes. Dans une enquête de la DIHK, un peu plus de 51 % des spécialistes de l'export sondés déclarent avoir fréquemment des problèmes aux États-Unis avec les formalités douanières complexes ; seuls 6 % disent ne jamais rencontrer de problème<sup>8</sup>. 76 % reconnaissent même avoir des difficultés avec les différentes normes en vigueur sur le marché américain. Les experts s'attendent à ce que le TTIP simplifie la gestion des échanges commerciaux avec les États-Unis. 70 % des experts sondés dans l'enquête de la DIHK estiment que le TTIP produira des effets positifs ; seule une minorité toujours plus rare, à peine 3 %, pense que le traité aura des conséquences négatives.

Dans le sondage réalisé par Felbermayr *et al.* (2013)<sup>9</sup>, presque tous les experts interrogés estiment que les barrières non tarifaires constituent les véritables entraves au commerce transatlantique. Ce sont elles qui augmentent les coûts fixes et variables des exportations vers les États-Unis (Illustration 3). Par rapport aux droits de douane, la plupart des experts pensent qu'une suppression des barrières non tarifaires devrait aider avant tout les petites et moyennes entreprises (PME) allemandes à fournir le marché américain.

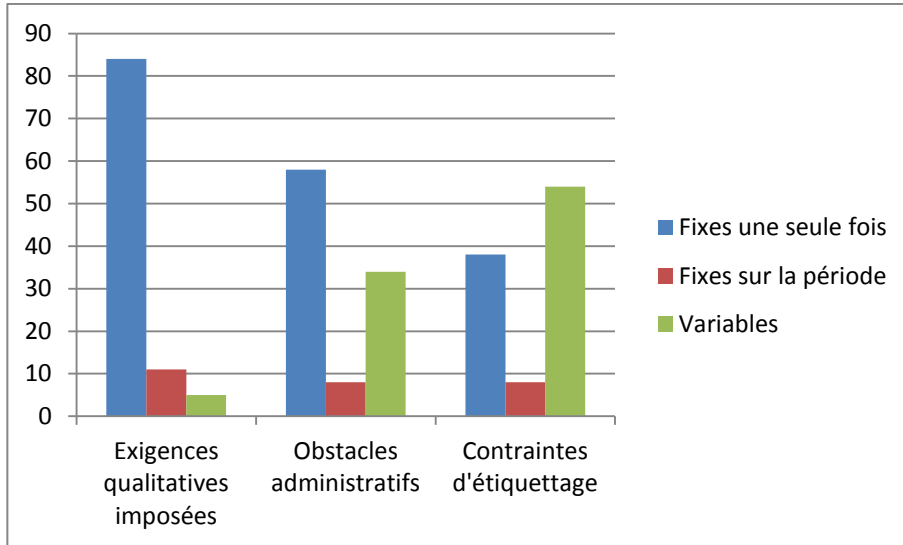
---

8. DIHK (Deutscher Industrie- und Handelskammertag), « Der Deutsche Außenhandel 2014|2015: AHK-Weltkonjunkturbericht des Deutschen Industrie- und Handelskammertages », Berlin, 2014.

9. G. Felbermayr, M. Larch, L. Flach, E. Yalcin, S. Benz, *Dimensionen und Auswirkungen eines Freihandelsabkommens zwischen der EU und den USA*, Étude pour le ministère fédéral allemand de l'Économie, 2013.

Illustration 3 :

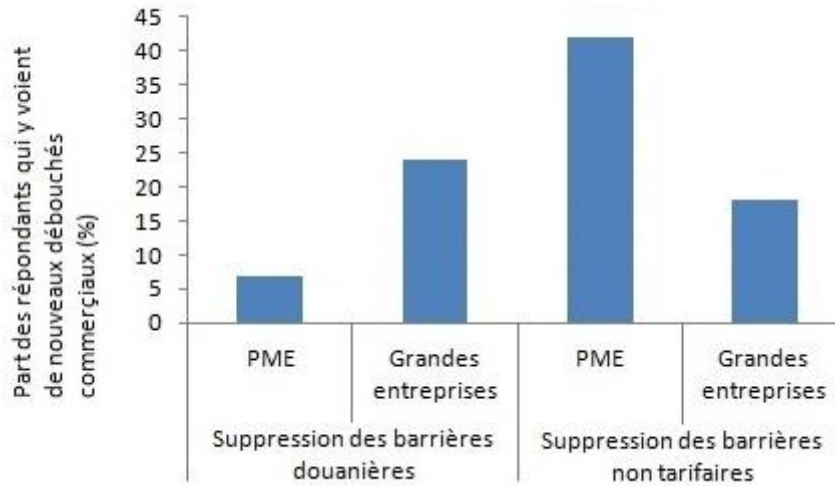
**Barrières commerciales non tarifaires des entreprises allemandes dans le commerce avec les États-Unis, résultats de sondage (nov. 2012)**



Source : Felbermayr *et al.* (2013).

Illustration 4 :

**Avantages potentiels de la réduction des barrières commerciales pour différents types d'entreprises faisant commerce avec les États-Unis, résultats de sondage (nov. 2012)**



Source : Felbermayr *et al.* (2013).

Parmi les économistes régulièrement interrogés par le *Ökonomen-Barometer*<sup>10</sup>, 82 % s'attendent à plus de prospérité, deux tiers se prononcent en faveur d'une mise en œuvre de l'accord, seuls 10 % d'entre eux sont contre (décembre 2014).

---

10. Ce « baromètre des économistes » interroge chaque mois plus de 600 économistes issus de banques, instituts de recherche, universités et associations d'entreprise. Il constitue le plus important indicateur d'opinions du secteur. Il est commandé par le journal économique *Euro am Sonntag* (Finanzen Verlag) et la chaîne d'information n-tv (<[www.oekonomen-barometer.de](http://www.oekonomen-barometer.de)>).

# Thèmes abordés dans le débat public

---

## Les conséquences économiques en Allemagne

Plusieurs études expliquent les effets potentiels du TTIP sur le véritable revenu par habitant à long terme en Allemagne. Les études d'Aichele *et al.* (2014), Egger *et al.* (2014), ainsi que Krebs et Pflüger (2015) sont des études microéconomiques ; celles d'Anderson *et al.* (2014), ainsi que de Felbermayr *et al.* (2014) sont des études macroéconomiques. Les premières sont différentes des dernières dans le sens où elles seules modélisent la structure sectorielle et ses croisements. Cela signifie que les approches microéconomiques définissent la structure d'avantages comparatifs, alors les modèles macroéconomiques autorisent implicitement des adaptations.

Tableau 2 :

Effets à long terme du TTIP sur le PIB/hab. dans diverses études

Études:	Micro			Macro	
	Egger et al. (2014)	Aichele et al. (2014)	Krebs Pflüger (2015)	& Felbermayr et al. (2014)	Anderson et al. (2014)
Allemagne	1,1	2,6	1,6	3,5	6,2
France	0,5	2,2	0,9	3,5	6,6
États-Unis	0,4	2,4	n.a.	4,9	19,6
UE	1,1	2,1	n.a.	3,9	n.a.

Sources : P. Egger, J. Francois, M. Manchin, D. Nelson (2014), « Non-Tariff Barriers, Integration and the Trans-Atlantic Economy », en cours de parution : Economic Policy ; R. Aichele, G. Felbermayr, I. Heiland (2014), « Going Deep: The Trade and Welfare Effects of TTIP », CESifo Working Paper 5150 ; O. Krebs, M. Pflüger (2015), « How Deep Is Your Love? A Quantitative Spatial Analysis of the Transatlantic Trade Partnership », IZA Discussion Paper 9021 ; G. Felbermayr, B. Heid, M. Larch, E. Yalcin (2014), « Macroeconomic Potentials of Transatlantic Free Trade », en cours de parution : Economic Policy ; J. Anderson, M. Larch, Y. Yotov (2014), « On the Effects of the Transatlantic Trade and Investment Partnership on Trade and Capital Accumulation », miméo : Boston College.

Le tableau montre uniquement les scénarios privilégiés (sans leurs répercussions internationales). Anderson *et al.* (2014) sans dynamique du stock de capital.

Le tableau 1 propose une synthèse des conséquences. Les simulations des effets du TTIP sur le revenu par habitant en Allemagne varient de 1,1 % à 3,5 %, les résultats plus élevés



d'Anderson *et al.* (2014) constituant une exception. Les effets évoqués correspondent aux taux de croissance du PIB sur un à deux ans. Sur la base du revenu par habitant de 2012 (33,568 euros), cela donne des progressions de 370 à 1175 euros par an, une fois passée une période d'adaptation d'environ 10 ans.

La plupart des études concluent que l'Allemagne peut s'attendre à retirer plus de bénéfices du TTIP que la France, même si les écarts sont parfois très limités.

Les effets du traité attendus sur le revenu par habitant ont été souvent abordés dans les débats de façon incorrecte. Les partisans du TTIP ont représenté ses effets sur le taux de croissance, bien qu'il s'agisse ici d'effets sur le revenu par habitant. Ses détracteurs ont divisé les chiffres par dix, car les textes en faisant état partent du fait qu'il faudra attendre 10 ans avant que les effets du traité puissent être pleinement ressentis<sup>11</sup>. Ce calcul est également trompeur. En effet, une telle division montre le taux de croissance supplémentaire chaque année, mais passe sous silence l'effet cumulé sur le revenu par habitant. D'autres parlent d'un effet ponctuel<sup>12</sup>, mais cela aussi est incorrect dans la mesure où le traité relèverait de façon permanente le niveau de revenu annuel. Si l'on veut, il est possible de transposer les revenus annuels supplémentaires en valeurs actualisées. En supposant que la croissance des effets soit linéaire dans les 10 premières années selon un taux de 4 %, on obtient des valeurs actualisées de 7 850 à 25 000 euros<sup>13</sup>.

Le fait que les calculs du potentiel ne tiennent pas compte d'éventuels coûts d'ajustement revient sans cesse dans la discussion, de même que le fait que ces coûts pourraient être supérieurs aux gains de PIB. Ces allégations ne s'appuient souvent sur aucun justificatif, ne faisant souvent référence qu'aux évaluations des études susmentionnées qui arrivent à des chiffres perçus comme négligeables (mais sur la base de mauvaises interprétations). De fait, des coûts d'ajustement n'ont rien d'in vraisemblable dans la mesure où le TTIP entraînerait une restructuration de l'économie allemande, ce qui est même indispensable pour obtenir des gains de PIB. La nature des coûts d'ajustement réside précisément dans le fait qu'ils sont ponctuels, tandis que les avantages en termes de revenu sont durables.

Quoi qu'il en soit, les débats relatifs aux bénéfices économiques ont pris un tour parfois grotesque. Par exemple, le vice-chancelier Sigmar Gabriel a ignoré les études qu'il associe à de

---

11. Ex. le numéro un du syndicat IG Metall, Detlef Wetzel, dans une tribune dans le journal économique *Handelsblatt*.

12. Ex. le journaliste Norbert Häring (*Handelsblatt*).

13. La première année de l'accord, les bénéfices seraient à hauteur d'1/10 des effets définitifs, la deuxième année 2/10, et ainsi de suite jusqu'à la dixième année, 10/10, puis se stabiliseraient ensuite à ce niveau.

l'économie vaudou, tandis que la communication officielle du gouvernement soulignait les effets positifs du traité sur l'emploi, que certes reconnaissent les études qui se penchent sur la question, mais qu'elles jugent très modestes.

## **Les conséquences économiques en Europe**

Il faut prendre en compte que la suppression des droits de douane et des barrières non tarifaires avec les États-Unis réduira la part dans les exportations et les importations allemandes, part qui correspond à chacun des partenaires commerciaux classiques – en premier lieu la France, les Pays-Bas et l'Autriche. Pour ce qui est de la mesure que prendra le phénomène, l'incertitude est grande, mais les premiers symptômes à attendre semblent clairs. Le TTIP ne ferait qu'accélérer une tendance existante qui réduit l'importance de l'Europe en données relatives en tant que marché d'approvisionnement et de débouchés pour l'Allemagne. Il est intéressant de relever que cette situation est relativement peu abordée en Allemagne, alors qu'elle revêt une grande importance dans le contexte d'unification européenne.

## **Conséquences sur les pays en développement et l'OMC**

La taille immense de l'espace économique transatlantique et l'importance des marchés de l'UE ou des États-Unis pour les débouchés de nombreux pays émergents ou en développement suggèrent que l'accord TTIP peut produire des effets sur des États tiers. Le ministre fédéral allemand du Développement, Gerd Müller, l'a souligné à plusieurs reprises, et des études de l'ifo Institut de Munich et du *deutsche Institut für Entwicklungspolitik* (Institut pour la politique de développement) de Berlin l'ont confirmé<sup>14</sup>. Deux mécanismes contraires sont attendus : d'une part, les revenus supplémentaires aux États-Unis et dans l'Union européenne entraînent le renforcement de la demande de produits venus de pays tiers ; et d'autre part, le traité pourrait amoindrir la compétitivité relative des pays tiers en termes de prix sur les marchés américain et européen, mais aussi avoir un impact en matière de parts de marché. Quant à la question de savoir quel effet est prépondérant dans

---

<sup>14</sup> Étude de l'ifo Institut pour le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement ; disponible sur : <[www.cesifo-group.de/ifoHome/research/Projects/Archive/Projects\\_AH/2014/proj\\_AH\\_ttip-entwicklungslaender.html](http://www.cesifo-group.de/ifoHome/research/Projects/Archive/Projects_AH/2014/proj_AH_ttip-entwicklungslaender.html)>. et A. Berger, C. Brandi, *Die Transatlantische Handels- und Investitionspartnerschaft (TTI): was sollte die Entwicklungspolitik tun?*, Deutsches Institut für Entwicklungspolitik, 2015.

chaque pays tiers, de nombreux paramètres entrent en ligne de compte : le fait que les pays exportent des biens et des services similaires à ceux des partenaires du TTIP et donc qu'ils se retrouvent en concurrence avec eux ou non ; le montant des droits de douane existant encore aujourd'hui à l'entrée aux États-Unis ou dans l'UE ; l'intégration des pays dans les chaînes de production et de valeur ajoutée transatlantiques ; et l'élasticité de leur offre par rapport aux revenus (c'est-à-dire la mesure dans laquelle la demande réagit à l'évolution des revenus dans l'UE). Cela suggère que le TTIP fera des gagnants et des perdants parmi les États tiers. L'ordre de mesure des pertes fait l'objet de discussions assez passionnées. Des calculs de l'ifo Institut réalisés par le passé pour la fondation Bertelsmann montrent dans un modèle macroéconomique que des pertes importantes d'environ 0,9 % du PIB pourraient être enregistrées dans les pays tiers. D'autres calculs réalisés à l'aide de modèles macroéconomiques affichent des résultats nettement plus optimistes, car ils tiennent compte du fait que la structure des échanges commerciaux des pays tiers diffère grandement de celle des pays partenaires du TTIP, et donc qu'une situation concurrentielle n'est pas systématique. Pourtant, de nombreuses institutions telles que *Bund Umwelt und Naturschutz Deutschland* (BUND), Pain pour le Monde, ou encore Greenpeace, craignent que le TTIP puisse accentuer la marginalisation des pays en développement. Même les églises s'intéressent aux conséquences politiques du traité en matière de développement et posent des questions critiques.

Une autre inquiétude sérieuse porte sur la relative importance de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) qui est justement connue pour être le garant d'un ordre juste du commerce mondial. Les détracteurs du TTIP voient dans le traité la tentative d'influencer l'évolution des relations commerciales dans le monde au détriment des pays en développement. Ses partisans le considèrent en revanche comme le cœur d'un nouvel ordre que l'OMC développe sur certains points essentiels.

## ***Protection des investissements***

La plupart des accords commerciaux des États-Unis comportent des dispositions de protection des investissements qui prévoient des mécanismes de règlement des différends aussi entre investisseurs et États (*Investor-State Dispute Settlement*, ISDS) afin de garantir un traitement non discriminatoire<sup>15</sup>. Cela est également le cas du nouveau traité avec l'Union européenne. Aucun autre aspect des débats du TTIP n'a été autant sujet à controverse en Allemagne que celui de ces mécanismes. De nombreux préjugés et représentations erronées trouvent un écho dans le débat public sur la signification du

---

15. Exception : l'Australie.

chapitre relatif à la protection de l'investissement et sur les conséquences qu'il pourrait avoir en Allemagne. Par exemple, il n'est pas rare d'entendre que les tribunaux d'arbitrage seraient applicables à tous les domaines de l'accord, alors que seuls sont concernés les investissements déjà réalisés par un investisseur étranger. Aucun ISDS ne peut contraindre non plus l'ouverture d'un marché aux investisseurs étrangers. Autre point critiqué, le système établirait une sorte de justice parallèle, car il donnerait accès aux investisseurs étrangers à une voie de droit dont ne disposeraient pas leurs homologues nationaux. Cette affirmation omet que le chapitre doit précisément offrir une protection contre les traitements discriminatoires pouvant découler d'actions impartiales de gouvernements.

Les détracteurs estiment que le traité avec les États-Unis pourrait déclencher une vague de plaintes contre l'État allemand. Cela également repose sur de maigres indices : l'Allemagne a conclu plus de 130 traités de ce type depuis 1959 et n'a été poursuivie que deux fois à ce jour (à chaque fois par le groupe public suédois Vattenfall), sans jamais être condamnée. Même sur le plan international, les plaintes sont rares. La CNUCED compte pas moins de 4 000 accords et n'a enregistré que 50 plaintes environ. Comparés aux États membres de l'UE, les États-Unis sont plutôt rarement du côté de l'accusation. De même, aucune observation ne peut confirmer l'opinion souvent exprimée en Allemagne selon laquelle les procédures ISDS favoriseraient les entreprises plaignantes. Au contraire, elles ne l'emporteraient que dans 30 % des affaires environ. Enfin, aucun jugement sérieux ne saurait être vraiment porté sur la qualité d'une voie de droit sur la seule base de la qualité des plaintes, qui sont déjà assez souvent problématiques. Pourtant le raccourci est fréquent dans les débats en Allemagne.

Le chapitre sur la protection des investissements est souvent considéré comme un cheval de Troie offert aux sociétés étrangères pour forcer l'ouverture du marché, notamment dans le secteur agricole (par exemple l'autorisation de denrées alimentaires génétiquement modifiées ou la privatisation des services d'intérêt général au niveau local). Aspect passant inaperçu, il prévoit pourtant que le mécanisme de règlement des différends soit applicable dans la mesure où l'investisseur étranger a été concerné par un traitement discriminant et que l'investissement a déjà été effectué.

Enfin, argument souvent avancé, aucun traité de protection des investissements ne serait nécessaire entre pays disposant de systèmes judiciaires performants. L'opinion est compréhensible, mais il est quasiment impossible de faire objectivement la différence entre les systèmes performants ou non.

Ces points peuvent être clarifiés par un travail d'information du gouvernement, des associations et des *think tanks*. En revanche, deux autres points qui font souvent l'objet d'âpres discussions

requièrent une modification des pratiques établies en matière de protection des investissements afin de désamorcer la situation.

Le premier concerne le manque de légitimité de la procédure, ou du moins ce qui est perçu comme tel – ce qui est le plus important d'un point de vue économique. Afin de remédier de façon décisive à la question, qui concerne potentiellement environ 1 400 traités bilatéraux de protection des investissements des États membres de l'UE, il serait souhaitable de mettre en place une véritable cour d'appel dotée de magistrats permanents et agissant en toute transparence.

Le ministre fédéral allemand de l'Économie, Sigmar Gabriel, a fait sienne de cette demande, ce qui lui confère un certain succès au sein du public. Par exemple, le président de *Bund der Deutschen Industrie* (BDI – Fédération de l'industrie allemande), Ulrich Grillo, s'est prononcé en faveur d'une telle cour. Il maintient cependant que les investisseurs devraient toujours avoir le droit de se constituer directement partie au différend et de participer à la formation du comité d'arbitrage. En outre, la création de nouvelles institutions dans les délais souhaités est certainement un objectif très ambitieux. Il serait donc plutôt envisageable d'inclure une clause couperet prévoyant l'intégration dans le TTIP de dispositions relatives à l'ISDS avec une date d'échéance. Un certain délai pourrait être accordé à la mise en place d'une instance d'appel, sans devoir renoncer entre-temps à un mécanisme d'application adéquat dans le domaine de la protection des investissements. La mise en place d'un tribunal pour l'investissement pourrait aussi se heurter au fait que les États-Unis sont généralement réticents à une juridiction internationale.

Le deuxième problème qui trouve une certaine attention porte sur les effets en matière de responsabilité que pourrait déployer un chapitre de protection des investissements au sein de l'UE. S'il est vrai que les risques politiques dans les différents États membres ne sont pas les mêmes, le traité offre une partie opposée unique – l'UE – aux investisseurs étrangers, qui bénéficient ainsi d'un nivellement des différents risques souverains pour leur calcul : l'assurance homogène que représente l'UE se traduit par une meilleure solvabilité qui permet de réduire sensiblement les primes de risque à calculer par les investisseurs. Cela introduit donc une responsabilité communautaire que d'aucuns n'hésitent pas, dans les débats allemands, à mettre sur le même plan que l'arrivée sur le marché des euro-obligations. Compte tenu de ce danger, certains participants aux discussions en déduisent que seuls les investissements directs étrangers tomberaient dans le champ d'application du chapitre, excluant de fait les investissements de portefeuille, les dettes d'État, les dérivés, etc.

## **Poulet au chlore, maïs transgénique et viande d'animaux clonés**

Outre les discussions que suscite le chapitre des investissements, les débats relatifs aux effets potentiels du traité sur la qualité des aliments disponibles en Allemagne ont été particulièrement houleux. Au début de la campagne anti-TTIP des opposants à la mondialisation, le « poulet au chlore » s'est imposé comme la cible des critiques. Il s'agissait d'interdire l'importation en Europe des volailles produites aux États-Unis, qui sont désinfectées à l'aide d'eau chlorée. Cet embargo fait l'objet d'un différend entre l'UE et les États-Unis porté depuis 2009 devant l'OMC. Le *Bundesinstitut für Risikobewertung* (BfR), un organisme du ministère allemand de l'Agriculture, ne voit « aucun danger sanitaire pour le consommateur », se rangeant ainsi derrière un grand nombre d'avis émis par l'autorité européenne de sécurité des aliments. « Le poulet allemand n'est en aucun cas plus sain que le poulet américain au chlore », mentionne Lüppo Ellerbroek, expert de BfR au journal télévisé d'ARD le 10 juin 2014. « Bien au contraire, nous devons bien reconnaître que nous avons un énorme problème de germes sur la volaille allemande. » Cette déclaration a lancé le débat. Aujourd'hui, les opposants au TTIP brandissent les arguments de protection des animaux et mettent en garde contre la possibilité de désinfecter les carcasses à l'aide de composés chlorés qui entraînerait inévitablement une plus grande industrialisation de la chaîne de production.

Par ailleurs, ils ne cessent de tirer la sonnette d'alarme face à la menace de l'importation massive d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et aux modifications qui découleraient du TTIP en matière d'autorisation de semences génétiquement modifiées dans l'agriculture allemande. Les animaux clonés ne sont pas en reste. Leurs détracteurs n'accordent aucun crédit aux garanties avancées par les représentants du gouvernement allemand ou de la Commission européenne, selon lesquelles l'autorisation des OGM ou l'utilisation d'êtres vivants clonés n'entraînerait aucune modification. Selon eux, les groupes américains pourraient forcer l'autorisation de leurs produits grâce à des plaintes déposées devant les tribunaux d'arbitrage ISDS. Ces allégations semblent difficiles à croire étant donné que le mécanisme ISDS est réputé applicable exclusivement pour les différends liés aux investissements et non pour les questions d'autorisation de mise sur le marché.

## **Indépendance de la réglementation**

Les débats des aliments est un élément parmi un ensemble de thèmes axés autour de la question de savoir si les accords commerciaux internationaux doivent ou peuvent limiter la



souveraineté réglementaire des différents États, et le cas échéant dans quelle mesure. Sur ce sujet, des conceptions fortement marquées idéologiquement s'affrontent dans les discussions en Allemagne. D'un côté, un accord international va précisément dans le sens de la lutte contre les mesures arbitraires et discriminantes des États afin d'instaurer des droits en matière de liberté individuelle et d'entreprise. D'un autre côté, il est souvent question de « primauté de la politique sur l'économie », ce qui exige que la politique doive rester libre d'imposer ses conceptions. De fait, tous les documents disponibles à ce jour sur le TTIP observent la nature intangible du droit de réglementer – *right to regulate*. Il semble que peu de crédit soit accordé à cette réserve dans les débats publics. En outre, des allégations font état de la pression qu'exerce le TTIP (et les autres accords de libre-échange) sur la politique pour abaisser les normes et faire reculer les droits sociaux, environnementaux, ou encore en matière de droit du travail. Afin de dissiper ces soupçons, de nombreuses personnes issues de la politique (comme le président du SPD, Sigmar Gabriel, mais aussi le ministre fédéral du Développement Gerd Müller) exigent non seulement que le TTIP ne puisse abaisser aucune norme, mais aussi qu'il contribue activement à améliorer les règles applicables sur le plan mondial, ce qui signifie à imposer des normes plus strictes.

## **Services d'intérêt général des collectivités locales**

De nombreuses villes et communes allemandes, mais aussi les églises craignent que l'accord avec les États-Unis puisse entraîner une privatisation ou une libéralisation dans le domaine des services d'intérêt général des collectivités locales. Cette notion regroupe des aspects tels que la fourniture d'eau et la collecte des eaux usées, les transports publics locaux, les services sociaux, les hôpitaux ou la culture. Dans une note de position commune, le *Deutsche Städtetag* (Conseil des villes), le *Deutsche Landkreistag* (Conseil des collectivités appelées Kreis) et le *Deutsche Städte- und Gemeindebunde* (Regroupement des villes et communes), ainsi que le *Verband kommunaler Unternehmen* (Fédération des entreprises communales) exigent que les services des communes soient exclus par principe des accords de libre-échange. Cela doit avoir lieu en dressant une liste positive reprenant nommément ces secteurs qui échappent au contrat. Selon le souhait des communes, le TTIP ne doit pas aller au-delà des principes définis dans le droit de l'Union européenne. Certains thèmes qui posent aujourd'hui des questions juridiques partiellement non clarifiées font l'objet d'après discussions. Par exemple, lorsqu'un prestataire de services communaux est issu du secteur privé, le droit des marchés publics de l'UE s'applique. En revanche à la question de savoir si la participation minoritaire d'un

investisseur privé suffit à la notion de prestation privée, la réponse donne matière à controverse.

## ***Impact sur l'environnement***

La discussion relative aux conséquences sur l'environnement du traité est particulièrement nébuleuse. Il en ressort souvent l'impression que les critiques politiques associées au TTIP en matière d'environnement sont en fait une critique de la croissance : à partir du postulat que toute croissance du PIB induit un surcroît de consommation de ressources et un plus grand impact sur l'environnement, toute politique économique visant à stimuler la croissance doit nécessairement être rejetée.

Les effets du TTIP sur l'environnement ne sont pourtant pas évidents. D'une part, la hausse de la croissance entraîne un besoin accru en ressources et par conséquent plus d'émissions. D'un autre côté, une croissance renforcée provoque un affaiblissement des entreprises et des secteurs qui utilisent les ressources de façon inefficace. À réglementation et prix d'énergie similaires, cette relation des effets dits « d'échelle » et « de composition » se traduit déjà par des effets indubitables. Il faut ajouter que les différences de prix des énergies fossiles pourraient avoir pour conséquence une relocalisation de la production de l'UE vers les États-Unis, ce qui pourrait représenter un problème si la production aux États-Unis émet proportionnellement plus d'émissions que celle de l'Union. Il ne semble cependant pas que ce soit systématiquement le cas. Enfin, la réorientation des échanges pourrait avoir d'autres effets complexes : si l'Europe importe moins d'acier chinois et plus d'acier américain à cause du TTIP, il pourrait en résulter une baisse des émissions au niveau mondial, car la production aux États-Unis est moins émettrice de CO<sub>2</sub>.

## ***Politique relative aux PME***

Le traité TTIP doit comporter un chapitre consacré spécifiquement aux petites et moyennes entreprises (PME). Il doit notamment offrir aux PME une grande transparence sur les informations relatives au potentiel des marchés. Pour certains opposants au traité, cette mesure apparaît comme une mesure purement symbolique aux effets très limités. Par exemple, Felbermayr (2015) demande que le TTIP ne puisse jamais provoquer la concentration des marchés dominés par quelques grandes entreprises<sup>16</sup>. Cela constituerait justement des

---

16. G. Felbermayr, *Bedeutung, Chance, Risiken von TTIP*, 2015 disponible sur : <[www.baybg.de/fileadmin/templates/Geschaeftsberichte/2013\\_2014\\_GB-BayBG.pdf](http://www.baybg.de/fileadmin/templates/Geschaeftsberichte/2013_2014_GB-BayBG.pdf)>.



entraves supplémentaires pour les jeunes entreprises en croissance, portant ainsi préjudice à leur dynamique. C'est la raison pour laquelle il est urgent d'inscrire un solide chapitre sur la concurrence, prévoyant une vaste coopération dans les affaires de droit de la concurrence. Afin de réaliser le potentiel de croissance des entreprises de taille moyenne décrit plus haut, il est également nécessaire que le TTIP s'accompagne d'une amélioration des conditions de financement sur fonds propres, aussi bien en Allemagne que dans le reste de l'Europe. Dans le cas contraire, il est possible que le potentiel de croissance des PME ne soit pas exploité ou d'en arriver à la liquidation des PME les plus innovantes et les mieux armées face à la concurrence.

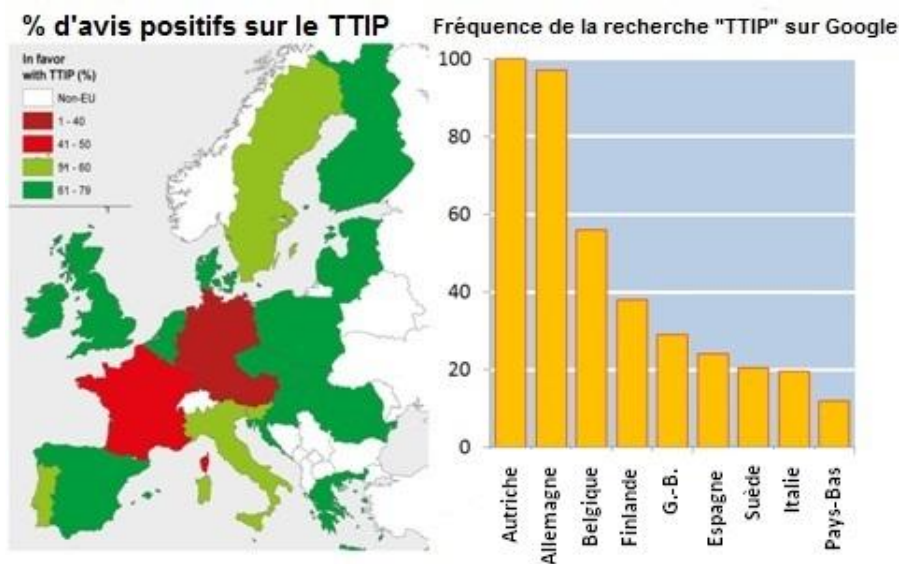
# L'opinion publique

## Résultats de sondages

D'après les résultats d'une enquête Eurobaromètre de novembre 2014, une minorité d'Allemands, 39 %, se déclarent favorables à l'accord avec les États-Unis (cf. Illustration 5, partie gauche). Le soutien au traité est tout aussi bas en Autriche et au Luxembourg. En France, le traité enregistre tout juste 50 % d'opinions favorables. Dans tous les autres États membres de l'UE, la majorité des sondés s'expriment, parfois très nettement, en faveur du TTIP. Cela semble paradoxal étant donné que l'Allemagne a enregistré de bonnes expériences de l'internationalisation de son économie et que les entreprises allemandes se portent remarquablement bien sur les marchés mondiaux, et notamment aux États-Unis.

Illustration 5 :

### TTIP : L'opinion publique en Allemagne



Source : Eurobaromètre nov. 2014, recherche Google Trends, mars 2015, propre représentation.

La partie droite de l'illustration montre que le public manifeste un grand intérêt pour le TTIP, particulièrement en Allemagne et en Autriche. Dans aucun autre pays dans le monde, le mot TTIP n'a été

aussi souvent entré dans le champ du moteur de recherche Google que dans ces deux pays. La France ne figure même pas dans le top 9 des pays de l'analyse *Google Trends*, le mot y étant trop peu recherché. Cela vaut également pour les États-Unis. L'Allemagne occupe donc la place de numéro 1 en Europe, à la fois par rapport à l'intérêt du public pour le TTIP et en ce qui concerne le rejet qui en est fait.

## **Positions politiques**

Le contrat de coalition en vigueur depuis le 14 décembre 2013, qui réunit le parti chrétien-démocrate de la CDU (*Christlich-Demokratische Union*), son parti frère, la CSU (*Christlich-Soziale Union*) et les sociaux-démocrates du SPD (*Sozialdemokratische Partei*) fait état de ce qui suit (Chapitre 1.1, Renforcement de l'économie allemande)<sup>17</sup> :

« De même qu'à l'aboutissement des négociations de l'Union européenne sur un traité de libre-échange avec les États-Unis (TTIP), nous nous attelons également à la signature d'autres accords commerciaux avec les pays émergents à forte croissance. Notre objectif est d'intensifier les relations commerciales et économiques. Dans cet objectif, nous misons sur des règles commerciales multilatérales. Les accords commerciaux de l'UE doivent tenir compte du respect des normes essentielles dictées par l'Organisation internationale du travail (OIT) afin que le libre-échange n'ouvre pas la porte au dumping social et salarial. »

Figure également au chapitre 7 du contrat consacré à la politique extérieure :

« L'accord de libre-échange prévu avec les États-Unis est un projet essentiel à l'intensification des relations transatlantiques. Nous voulons que les négociations aboutissent sans remettre en question, dans le contrat, le contrôle parlementaire et la protection judiciaire. Notre objectif est de supprimer autant que faire se peut les entraves existantes dans les relations commerciales et d'investissement transatlantiques. L'acceptation d'exceptions fondées doit faire partie de l'accord pour chaque partie. Nous accorderons une grande importance au respect des normes de protection de l'Union européenne, notamment dans le domaine de la protection des données, en matière sociale, environnementale et dans l'alimentation, mais aussi à la défense des droits des consommateurs, des services publics, de la culture et des médias. »

---

17. Le contrat de coalition est disponible sur : <[www.bundesregierung.de](http://www.bundesregierung.de)>.

Le contrat présente clairement la position du gouvernement, qui dispose d'une majorité de près de 80 % des sièges au Bundestag. Dès lors, il ne faut pas attendre de débat fondamental. D'une manière générale, la CDU/CSU juge positivement le traité, même si celui-ci n'est pas épargné par les critiques au sein de nombreux groupes internes. La chancelière Angela Merkel issue de la CDU souligne avant tout les avantages stratégiques et géopolitiques :

« Dans cet accord de libre-échange transatlantique TTIP, il s'agit de définir de nouvelles normes globales. En y réfléchissant, nous [UE et États-Unis] représentons 65 % des échanges mondiaux. Alors nous pouvons aussi développer une puissance de marché et utiliser ainsi un tel accord pour définir de nouvelles normes à l'échelle mondiale<sup>18</sup>. »

Les partis d'opposition que sont *Die Grünen* et *Die Linke* se sont clairement exprimés clairement contre l'accord. Même au SPD, des réserves importantes existent à l'encontre du traité.

Lors d'une convention, le parti a adopté les conditions à réunir pour se prononcer en faveur de l'accord avec les États-Unis. Des demandes similaires sont également présentes dans une note commune de Sigmar Gabriel, président du SPD, vice-chancelier et ministre fédéral de l'Économie, et de Reiner Hoffmann, président du *Deutscher Gewerkschaftsbund* (Confédération allemande des syndicats). Au centre des revendications figurent le refus des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États, la ratification par les États-Unis de l'ensemble des normes essentielles de l'OIT (Organisation internationale du travail), l'exclusion des services d'intérêt général et le recours à une liste positive, ainsi que le souhait d'associer aux négociations TTIP la plus grande transparence.

Depuis lors, il semble cependant que la position du ministre de l'Économie ait évolué dans la mesure où il a totalement approuvé la procédure de tribunal d'arbitrage une fois révisée en profondeur.

Il est ainsi possible de lire sur la page du SPD que l'objectif du parti est « d'établir un tribunal de commerce international ». Celui-ci doit :

« Accorder une possibilité d'appel, limiter le choix des juges aux magistrats et aux scientifiques qualifiés afin de veiller au respect de l'État de droit dans les procédures<sup>19</sup>. »

---

18. Discours du 1<sup>er</sup> octobre 2014, disponible sur : <[www.bundesregierung.de/Content/DE/Artikel/2014/10/2014-10-01-rede-merkel-bga.html](http://www.bundesregierung.de/Content/DE/Artikel/2014/10/2014-10-01-rede-merkel-bga.html)>.

19. Voir <[www.spd.de/aktuelles/faktencheck\\_ttipp\\_ceta/](http://www.spd.de/aktuelles/faktencheck_ttipp_ceta/)>. Cette page donne accès aux notes mentionnées plus haut.

## Conclusion

---

Les débats autour du TTIP en Allemagne portent les stigmates d'une guerre par procuration. Il ne s'agit pas simplement de lever les barrières commerciales discriminatoires dans le commerce transatlantique et de considérer les avantages d'une telle décision. C'est l'ensemble du commerce mondial dans une économie de marché qui est remis en question, comme en témoignent les titres de livres comme celui de Thilo Bode (*Freihandelslüge* [le mensonge du libre-échange]). En outre, les progrès attendus en termes de conception, notamment dans les parties les plus critiquées de l'accord comme la protection des investissements, ne semblent pas avoir convaincu ses détracteurs. Les débats qui ont désormais pris un tour fondamental, voire fondamentaliste, imprègnent passionnément la société allemande dans laquelle le sentiment d'inégalités économiques croissantes entraîne une polarisation de l'opinion publique sur les thèmes de politique économique.

## Notes du Cerfa

---

Publiée depuis 2003 à un rythme mensuel, cette collection est consacrée à l'analyse de l'évolution politique, économique et sociale de l'Allemagne contemporaine : politique étrangère, politique intérieure, politique économique et questions de société. Les « Notes du Cerfa » sont des textes concis, à caractère scientifique et de nature *policy oriented*. À l'instar des « Visions franco-allemandes », les « Notes du Cerfa » sont accessibles sur le site Internet du Cerfa, où elles peuvent être consultées et téléchargées gratuitement.

### ***Dernières publications du Cerfa***

Franca Diechtl, Severin Fischer, « [Sous de nouveaux auspices : processus de transition et modèles de coopération au sein des relations énergétiques franco-allemandes](#) », *Vision franco-allemande*, n°26, juin 2015.

Annegret Bendiek, « [La « Review 2014 » : les piliers de la politique étrangère allemande et les attentes du reste du monde](#) », *Note du Cerfa*, n°123, juin 2015.

Frank Umbach, « [La transition énergétique allemande à la croisée des chemins : pressions mondiales ou îlot énergétique vert](#) », *Note du Cerfa*, n°122, mai 2015.

Marcus Engler, Martin Weinmann, « [L'immigration européenne en Allemagne : tendances actuelles](#) », *Note du Cerfa*, n°121, mars 2015.

Hannes Adomeit, « [Les relations germano-russes : entre changement de paradigme et maintien du \*statu quo\*](#) », *Note du Cerfa*, n°120, février 2015.

## Le Cerfa

---

Le Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) a été créé en 1954 par un accord gouvernemental entre la République fédérale d'Allemagne et la France. Le Cerfa bénéficie d'un financement paritaire assuré par le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Auswärtiges Amt ; son conseil de direction est constitué d'un nombre égal de personnalités françaises et allemandes.

Le Cerfa a pour mission d'analyser les principes, les conditions et l'état des relations franco-allemandes sur le plan politique, économique et international ; de mettre en lumière les questions et les problèmes concrets que posent ces relations à l'échelle gouvernementale ; de trouver et de présenter des propositions et des suggestions pratiques pour approfondir et harmoniser les relations entre les deux pays. Cette mission se traduit par l'organisation régulière de rencontres et de séminaires réunissant hauts fonctionnaires, experts et journalistes, ainsi que par des travaux de recherche menés dans des domaines d'intérêt commun.

Hans Stark assure le secrétariat général du Cerfa depuis 1991 et il est responsable de la publication des « Notes du Cerfa » et des « Visions franco-allemandes ». Barbara Kunz est chercheur. Nele Wissmann est chargée de mission dans le cadre du projet « Dialogue d'avenir ». Lea Metke est chargée de projets au sein du Cerfa.